Ville de

Pointe-à-Pitre

Plan Local d'Urbanisme



5C6. Gestion des déchets

Aout 2013

Déchets

Le Plan Départemental d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) a pour objectifs réglementaires:

· prévenir ou réduire la production de déchets,

· organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume,

· valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou tout autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

Il prévoit notamment la réalisation de 23 déchetteries alors qu'aujourd'hui seulement quatre unités fonctionnent sur Capesterre Belle-Eau, sur Le Moule et sur Abymes (Grand-Camp et Petit-Pérou).

Les déchets de Pointe-à-Pitre destinés aux déchetteries sont actuellement traités par les déchetteries des Abymes.

Le PDEDMA prévoit la réalisation d'une déchetterie au Sud de Pointe-à-Pitre. La réalisation de ce nouvel équipement, s'il reste d'actualité, sera programmée par la communauté d'agglomération Cap Excellence, désormais compétente dans le domaine de la gestion des déchets à l'échelle intercommunale.

La gestion des déchets ménagers

• Dans le cadre de la gestion des déchets ménagers, la Ville de Pointe-à-Pitre a procédé à la mise en place de poubelles hermétiques ou de bacs roulants individuels afin de remplacer les bacs de regroupement et de remédier aux nuisances que ces derniers pouvaient provoquer du fait de leur utilisation abusive.

• Par ailleurs, la Ville continue à organiser la collecte des encombrants, des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en porte à porte.

• La Ville incite au dépôt volontaire de déchets d'emballage (verre, journaux, flaconnages, …) par la mise à disposition d'une cinquantaine de bornes d'apport volontaire (BAV) installées sur l'ensemble du territoire communal.

• La collecte et le traitement des ordures ménagères sont des compétences qui ont été déléguées au SICTOM.

La gestion des déchets des activités commerciales, artisanales et professionnelles est à la charge de leurs producteurs qui doivent assurer leur traitement via les filières identifiées ou à défaut les déposer en déchetterie.

La gestion spécifique des huiles et graisses usées est à la charge de leurs producteurs qui doivent assurer leur traitement et leur recyclage via la filière mise en place à travers le prestataire SARP Caraïbes.

Le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères de la Guadeloupe a succédé au syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères de l'agglomération pointoise. Aujourd'hui, cette structure compte onze communes adhérentes et quatre autres sont en cours d'adhésion. Le but est, qu'à terme, toutes les communes de l'île y soient représentées.

Plateforme multifilières : valorisation maximale Une plateforme multifilières, d'un coût de 180 millions d'euros et financée par le FEDER, la Région, le Département et l'ADEME et ayant pour vocation le traitement de plus de 140 000 tonnes de déchets ménagers par an, est l'un des grands projets du SICTOM. Ce projet qui tient en haleine la population, guadeloupéenne, se nomme Gabar'Belle et devrait voir le jour fin 2012. Ce projet a fait l'objet d'une délégation de services publics dont le bénéficiaire est la société Valorga. Cette entreprise privée va construire le site et l'exploiter en concession durant 25 ans. Le SICTOM va rémunérer le traitement des déchets au concessionnaire et au terme des 25 ans, le site lui reviendra. L'usine sera composée de quatre unités qui traiteront l'ensemble des déchets : tri, valorisation des matières (recyclage du plastique, verre et papier…), valorisation biologique par méthanisation et compost, et enfin valorisation énergétique par l'usine d'incinération. Au bout de la chaîne du traitement, une part des déchets ultimes - estimés à 5% du total - c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent faire l'objet ni d'un traitement ni d'un recyclage, seront acheminés pour traitement spécifique en métropole. Le but est d'éviter au maximum l'enfouissement des déchets.

Collective sélective : 15 communes adhérentes Autre aspect prépondérant : la collecte sélective des emballages. Celle-ci est organisée sur l'île depuis 2009 grâce à un groupement de commandes composé à ce jour de Pointe-à- Pitre, Abymes, Petit-Bourg, Goyave, Le Moule, Anse-Bertrand, Port-Louis. Huit autres communes ont adhéré au groupement et vont bénéficier des bornes sélectives avant la fin de l'année : Sainte-Anne, Saint-François, Baie- Mahault, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, Désirade, Petit-Canal, Gosier. Le problème que connaît la Guadeloupe en matière de déchets, depuis de nombreuses années, est qu'elle a les moyens de collecter ses déchets mais pas de les traiter. Grâce à une nouvelle combinaison de collecte sélective, la poubelle de la ménagère sera allégée de moitié, dans un premier temps. Des campagnes d'information permettront encore d'améliorer le processus et d'éduquer petits et grands à de nouvelles habitudes au quotidien pour une meilleure attitude éco responsable.

Des quais de transfert pour faciliter l'acheminent Chaque commune adhérente au SICTOM doit aujourd'hui emmener ses déchets jusqu'à la Gabarre. Afin de rapprocher les lieux de collecte du lieu de traitement et de faciliter ainsi l'acheminement des ordures ménagères, des quais de transfert sont prévus en Grande-Terre, notamment à Morne-à-l'Eau et Sainte-Anne. Ces plateformes fixes et mobiles permettront aux communes d'aller dépoter dans des aires de stockage adaptées et des semi-remorques prendront ensuite le relais pour les transporter vers Gabar'Belle. Cette organisation permettra également des économies au plan carbone.

Collecte : des bonnes sont mises en place pour la collecte du verre (vertes) et celle du carton, du plastique et des cannettes (bornes bleues).

Qui recycle ? Conformément à la garantie de reprise, Eco-Emballages a déterminé les repreneurs des emballages à recycler. Il a été défini ce qui suit : Véolia Environnement (pour le papiercarton), Ecodec (pour le plastique) et Martinique Recyclage (pour le verre). Il reste à trouver un repreneur pour l'acier et l'aluminium et le repreneur des journaux-magazines (suite à une convention signée avec Eco-Folio).

Figure 20 : Carte du réseau de plateformes de compostage des déchets verts en 2020

Conseil Général de la Guadeloup - Plan Départemental d'Elimanation des déchets ménagers et assimilés de la Guadeloupe, janv 2008

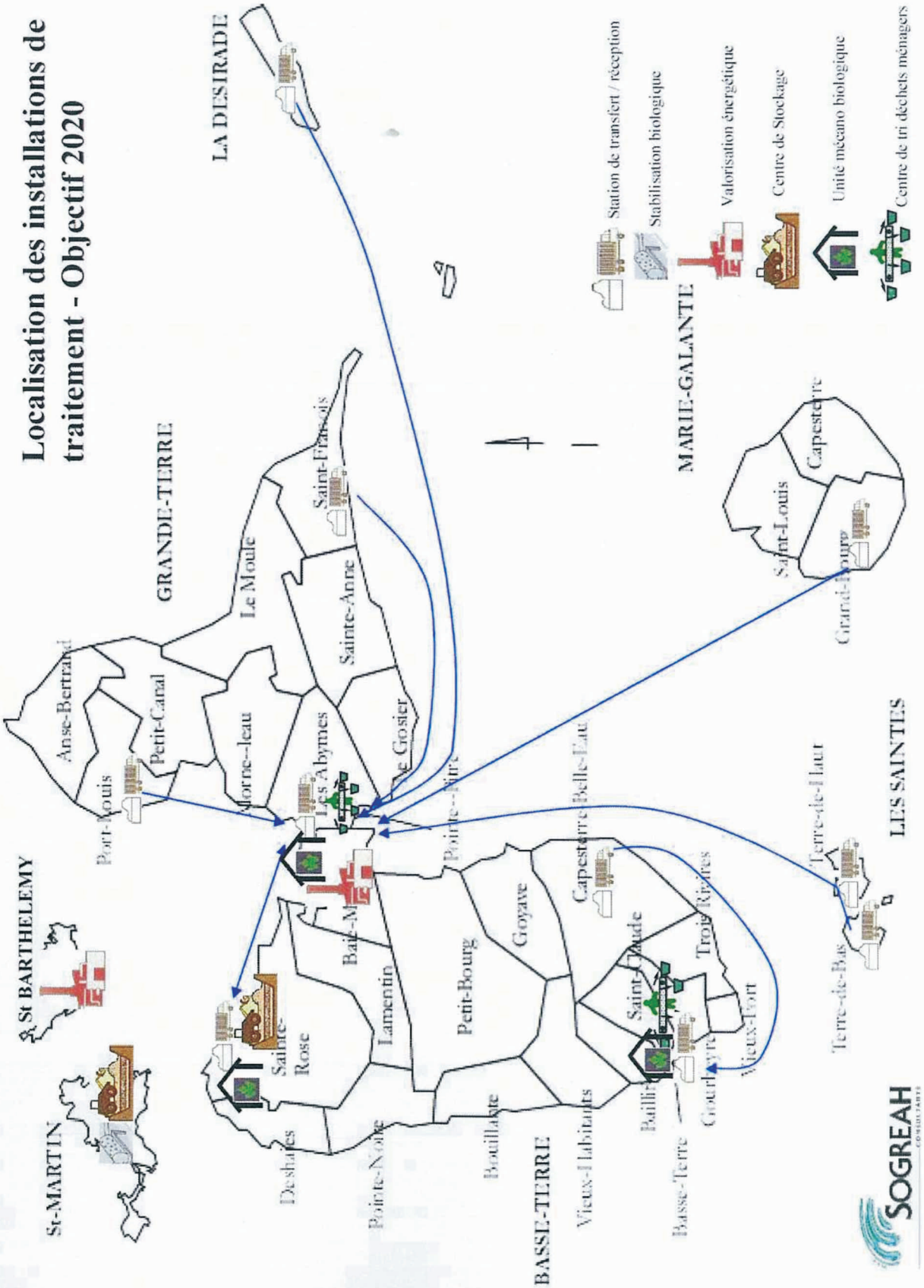


Figure 21: Carte des installations de traitement prévues au PDEDMA en 2020

Conseil Général de la Guadeloup - Plan Départemental d'Elimanation des déchets ménagers et assimilés de la Guadeloupe, janv 2008